

**OUVERTURE DE LA CAMPAGNE
DE BOURSE NATIONALE DE COLLEGE
DU 3 SEPTEMBRE AU 18 OCTOBRE 2018**

Comme l'an dernier, **la demande** de bourse de collège **s'effectue uniquement en ligne** pour tous les élèves des collèges publics.

Les parents des élèves déjà présents l'an dernier au collège, ont déjà eu des codes téléservices et ont déjà créé leur compte dans "scolarité service". Ce compte est valable jusqu'en 3°.

Pour les parents des élèves de 6°, nous joignons à cette note, les codes téléservices nécessaires à la création du compte ainsi que la marche à suivre pour cette création.

En complément, vous avez à votre disposition un flyer provenant du Ministère ainsi qu'un tutoriel sur le site :

www.education.gouv.fr/aides-financieres-college

Pour se connecter avec le compte Education Nationale, vous devez taper dans la barre de connexion :
<https://teleservices.ac-nice.fr>

Une fois votre compte créé, vous pouvez faire votre demande de bourse.

Afin d'aider les familles, un ordinateur est dédié, si vous le souhaitez, à la saisie de votre demande. Vous pouvez venir, accompagné par la personne de votre choix, afin de vous aider à la saisie du dossier.

En aucun cas le personnel de l'établissement saisira à votre place votre demande de bourse.

Attention :
après la date du 18 octobre,
aucune demande ne pourra être acceptée.

Cordialement

Dominique BONDI, Principale

